

## Procès verbal

Le mardi 31 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Rémy BEC.

Secrétaire de la séance : Julie GIVAUDAN

**Présents** : Jean-Rémy BEC, Marie DAURIACH, Jérémy FOURCADIER, Jérôme MARTY, Benoît SOLIER, Margot LAMARQUE, Hélène ISABEY, Florian CARRIERE, Céline FERNANDEZ, Mylène MARC, Julie GIVAUDAN

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV du conseil municipal du 22 mars 2026
- 2/ Vote du CFU 2025 Commune
- 3/ Vote du CFU 2025 eau et assainissement
- 4/ Affectation du résultat Commune Eau et assainissement
- 5/ Délibération de délégation consentie
- 6 / Désignation aux différentes commissions (élections, commission des impôts et divers )
- 7/ Désignation d'un titulaire et suppléant au Par Régional des Grands Causses
- 8/ Désignation d'un titulaire et suppléant SMICA
- 9/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au SIEDA
- 10/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant AGEDI
- 11/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au SIRDT de Réquista (anciennement SIAEP)
- 12/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au syndicat mixte Tarn, Sorgues, Dourdou et Rance
- 13/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'ADMR de Coupiac

- 14/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à Aveyron Ingénierie
- 15/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'Office de Tourisme
- 16/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant - défense
- 17/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant correspondant tempête - Enedis
- 18/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'ACGSA (association de Coordination Gériatologique du Saint-affricain - point info sénior)
- 19/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron
- 20/ Transfert de compétence Assainissement et convention
- 21/ questions diverses

**Délibérations du conseil :**

Délibération sur le compte unique financier - CALMELS ET LE VIALA 2025 (N° DE\_2026\_008BIS)

*République française  
AVEYRON*

**CALMELS ET LE VIALA - Commune**  
**Séance du 31 mars 2026**

---

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation:25/03/2026
<b>11</b>	<i>trente et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Rémy BEC</i>
<b>Présents : 11</b>	
<b>Votants: 11</b>	<b><u>Présents :</u></b> Jean-Rémy BEC, Marie DAURIACH, Jérémie FOURCADIER, Jérôme MARTY, Benoît SOLIER, Margot LAMARQUE, Hélène ISABEY, Florian CARRIERE, Céline FERNANDEZ, Mylène MARC, Julie GIVAUDAN
<b>Pour: 11</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b><u>Représentés:</u></b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b><u>Excusés:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Julie GIVAUDAN

---

**Objet: Délibération sur le compte unique financier - CALMELS ET LE VIALA 2025 - DE\_2026\_008BIS**

remplace la délibération DE 2026 008 nouveau maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	137 299,21	0,00	39 579,21	0,00	176 878,42
Opérations exercice	95 361,26	164 117,44	356 230,18	364 694,87	451 591,44	528 812,31
Total	95 361,26	301 416,65	356 230,18	404 274,08	451 591,44	705 690,73
Résultat de clôture		206 055,39		48 043,90		254 099,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	351 942,45	226 682,70	351 942,45	226 682,70
Total cumulé	0,00	206 055,39	351 942,45	274 726,60	351 942,45	480 781,99
Résultat définitif		206 055,39	77 215,85			128 839,54

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance Fait et délibéré les jours,mois et an susdits, Ont signé au Registre tous les conseillers,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Rémy BEC

Délibération : adoptée

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'association des collectivités forestières de l'Aveyron (N° DE\_2026\_023)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il

appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'association des collectivités forestières de l'Aveyron

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus auprès de l'association des collectivités forestières de l'Aveyron

**- Délégué titulaire :**

FOURCADIER Jérémie

Mail : jeremfourca@gmail.com

Tél : 06.40.48.13.36

**- Délégué suppléant :**

FERNANDEZ Céline

Mail : lineta12400@gmail.com

Tél : 06.03.82.23.17

Délibération : adoptée

**Désignation d'un titulaire et d'un suppléant auprès d'AGEDI (N° DE\_2026\_014)**

Le Conseil municipal de la commune de Calmels et le Viala dûment convoqué, s'est réuni le **22 mars 2026** sous la présidence de Monsieur BEC Jean-Rémy, Maire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Calmels et le Viala au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**1. DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : MARTY Jérôme 0663308100  
jejemarty@club-internet.fr

**2. DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : BEC Jean-Rémy 0683787240  
becjeanremy@gmail.com

**3. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**4. AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au SMICA (N° DE\_2026\_012)

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales ;

- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée

extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

**Considérant :**

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération (ref) ;
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

**Article 1 – Désignation du délégué**

Est désigné en qualité de délégué titulaire, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA :

MARTY Jérôme né le 13/03/1971 mail : [jejemarty@club-internet.fr](mailto:jejemarty@club-internet.fr) tel 0663308100

Est désigné en qualité de délégué suppléant représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA :

ISABEY Hélène, mail [heleneisabey@icloud.com](mailto:heleneisabey@icloud.com)

**Article 2 – Mandat**

La déléguée ainsi désignée exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

**Article 3 – Notification**

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

Délibération : adoptée

### Désignation du représentant à l'Agence départementale Aveyron Ingénierie (N° DE\_2026\_018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est adhérente à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Aveyron Ingénierie est chargée d'apporter à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans la mise en œuvre de leur projet ou la gestion de leurs services.

Considérant le renouvellement du Conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Désigne**, pour représenter la Commune lequel ici présent, accepte les fonctions ; **BEC Jean-Rémy 06.83.78.72.40 becjeanremy@gmail.com**

**Autorise** Monsieur à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, Etablissements publics intercommunaux et Organismes Publics de coopération Locale comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

Délibération : adoptée

### Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au SIEDA (N° DE\_2026\_013)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron :

**- Délégué titulaire : BEC Jean-Rémy**

**640 route de Segonzac**

**12400 CALMELS ET LE VIALA**

né le 07/05/1978

mail : becjeanremy@gmail.com

profession : adjoint technique territorial

0683787240

- **Délégué suppléant** : CARRIERE Florian

chemin du calvaire

12400 CALMELS ET LE VIALA

née le 30/01/1985

mail : flo.carriere12@gmail.com

profession : agriculteur

Délibération : adoptée

**Désignation d'un titulaire et suppléant au Parc Régional des Grands Causses (N° DE\_2026\_011)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses:

- Délégué titulaire : Mme MARC Mylène

route du bousquet

12400 CALMELS ET LE VIALA

née le 22/05/1991

mail : mylene@lafarmedubousquet.fr

profession : Agricultrice

- Délégué suppléant : Mme LAMARQUE Margot

1162 route de Saint-izaire

12400 CALMELS ET LE VIALA

né le 10/08/1997

mail : margot.lamarque@yahoo.fr

profession : ingénieur agronome

Délibération : adoptée

Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (N° DE\_2026\_016)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus auprès du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance

**- Délégué titulaire : CARRIERE Florian**

**mail : flo.carriere12@gmail.com**

**tel : 06.28.66.80.91**

**- Délégué suppléant: GIVAUDAN Julie**

**mail : givaudan.julie@gmail.com**

**tél : 06.16.68.02.82**

Délibération : adoptée

**Désignation d'un représentant tempête - ENEDIS (N° DE\_2026\_021)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès ENEDIS

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus correspondant tempête auprès d'ENEDIS

**- Délégué titulaire : FOURCADIER Jérémy**

**mail : jeremfourca@gmail.com**

**06.40.48.13.36**

**- Délégué suppléant : BEC Jean-Rémy**

Délibération : adoptée

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'association de coordination Gérologique du Saint-Affricain - point info sénior (N° DE\_2026\_022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'association de coordination Gérologique du Saint-Affricain - point info sénior (ACGSA)

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus auprès de l'association ACGSA

- **Délégué titulaire** : SOLIER Benoît

mail : benoit.solier@orange.fr

Tel : 06.08.51.17.88

- **Délégué suppléant** :

DAURIACH Marie

mail : marie.gamasse@gmail.com

Tél : 06.21.72.97.64

Délibération : adoptée

Désignation d'un délégué à l' ADMR des 7 vallons (N° DE\_2026\_017)

Madame le Maire expose au Comité Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués auprès de l'Admr des 7 Vallons :

Après un vote du Conseil Municipal sont élues, **déléguées** auprès de l'ADMR :

Titulaire : DAURIACH Marie

mail : marie.gamasse@gmail.com

tel : 0621729764

Suppléant : SOLIER Benoit

mail : benoit.solier@orange.fr

**Vote à l'unanimité.**

Délibération : adoptée

Transfert PV et convention au SIRDT de Réquista de la compétence assainissement (N° DE\_2026\_024)

Par délibération en date du 13 novembre 2025, le conseil municipal a décidé de transférer à compter du 1er janvier 2026 la compétence "Assainissement collectif" exercé par la Commune de Calmels et le Viala au Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn (SIDRT).

Pour finaliser la procédure de transfert, un procès verbal de mise à disposition de bien a été transmis à Madame le Maire pour en discuter avec le conseil municipal.

Ce procès verbal a pour objet de mettre gratuitement à la disposition du Syndicat intercommunal des rives du tarn, les ouvrages et équipements immobiliers et mobiliers détenus par la commune antérieurement au transfert de la compétence ainsi que le transfert des excédents ou déficits.

Concernant les excédents constatés, Madame le Maire propose de transférer au Syndicat soit :

- excédent de fonctionnement 22 247.98 € 0% pas de transfert .
- excédent d'investissement 11 050.28 15% soit un transfert de 1.658 €

Où cet exposé, le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce procès-verbal et décide de transférer de 1.658 € € correspondant à 15 % des excédents constatés en fonctionnement et en investissement.

Délibération : adoptée

Désignation d'un représentant à l'Office de Tourisme de Roquefort (N° DE\_2026\_019)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'Office de Tourisme de Roquefort

Après un vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont élus auprès de l'Office de Tourisme de Roquefort

**- Délégué titulaire : ISABEY Hélène**

**mail : heleneisabey@icloud.com**

**06 88 11 99 07**

**- Délégué suppléant : MARC Mylène**

**mail : mylene@lafermedubousquet.fr**

**06 30 59 88 64**

Délibération : adoptée

Désignation des délégués au SIRDT de Réquista (N° DE\_2026\_015)

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner quatre délégués auprès du SIRDT de Réquista (un titulaire et un(x) suppléant(s)).

Après un vote du conseil municipal, sont élus délégués au SIRDT :

Titulaire :

Nom Prénom: FOURCADIER Jérémy

Adresse postale: 230 impasse de la barthe 12400 CALMELS ET LE VIALA

Téléphone 0640481336

Mail : jeremfourca@gmail.com

Suppléant :

Nom Prénom : BEC Jean-Rémy

Adresse postale : 640 route de Ségonzac 12400 CALMELS ET LE VIALA

Téléphone : 0683787240

Mail : becjeanremy@gmail.com

**Vote à l'unanimité.**

Délibération : adoptée

Affectation du résultat avec intégration du budget clos (N° DE\_2026\_010)

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Considérant la clôture du budget Eau et assainissement au 31/12/2025,

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats du budget clôturé aux résultats du budget principal,

Constatant que le compte financier unique du budget principal et le budget assainissement présentent les résultats suivants :

	RESULTAT	VIREMENT	RESULTAT	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CFU 2024	A LA SI	DE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
		En 2025	DE	DE		REALISER	COMPTE POUR
		-1068	L'EXERCICE	DE			L'AFFECTATION
			2025	L'EXERCICE			DE RESULTAT
				2025	D		
					R		
					125 259,75		
					€		
INVEST	BP	39 579,21 €	8 464,69 €				
	Eau			10 756,40 €		-125 259,75 €	-66 165,57 €
	Assainissement	8 758,57 €	2 291,71 €				
FONCT	BP	448 643,79 €	311 344,58 €	68 756,18 €			
	Eau			70 780,34 €			228 303,37 €
	Assainissement	20 223,82 €	2 024,16 €				

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025** 228 303,37 €

**Affectation obligatoire :**

**A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI** 66 165,57 €

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

- €

**Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF** 162 137,80 €

**Ligne 001=** 59 094,18 € **DEP SI** si chiffre négatif ou **REC SI** si chiffre positif

**Total affecté au c/ 1068 :** 66 165,57 €

**DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025**

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Délibération : adoptée

Désignation d'un délégué défense (N° DE\_2026\_020)

Le délégué à la Défense est un relais privilégié entre la Commune, les représentants locaux du Ministère de la Défense, des Anciens Combattants et de l'Education Nationale pour tout ce qui concerne le recensement citoyen des jeunes, la préparation des plans de défense civile et la promotion du travail de mémoire.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité : BEC Jean-Rémy

mail : becjeanremy@gmail.com

06.83.78.72.40

Délibération : adoptée

Transfert PV et convention au SIRDT de Réquista de la compétence assainissement (N° DE\_2026BIS\_025)

Par délibération en date du 13 novembre 2025, le conseil municipal a décidé de transférer à compter du 1er janvier 2026 la compétence "Assainissement collectif" exercé par la Commune de Calmels et le Viala au Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn (SIDRT).

Pour finaliser la procédure de transfert, un procès verbal de mise à disposition de bien a été transmis à Madame le Maire pour en discuter avec le conseil municipal.

Ce procès verbal a pour objet de mettre gratuitement à la disposition du Syndicat intercommunal des rives du tarn, les ouvrages et équipements immobiliers et mobiliers détenus par la commune antérieurement au transfert de la compétence ainsi que le transfert des excédents ou déficits.

Concernant les excédents constatés, Madame le Maire propose de transférer au Syndicat soit :

- excédent de fonctionnement 22 247.98 € 0% pas de transfert .
- excédent d'investissement 11 050.28 15% soit un transfert de 1.658 €

Où cet exposé, le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce procès-verbal et décide de transférer de 1.658 € € correspondant à 15 % des excédents constatés en fonctionnement et en investissement.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT DE CALMELS ET LE VIALA 2025 (N° DE\_2026\_009BIS)

Remplace la délibération DE 2026 009 nouveau maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	20 223,82	0,00	8 758,57	0,00	28 982,39
Opérations exercice	4 005,60	6 029,76	717,29	3 009,00	4 722,89	9 038,76
Total	4 005,60	26 253,58	717,29	11 767,57	4 722,89	38 021,15
Résultat de clôture		22 247,98		11 050,28		33 298,26
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	22 247,98	0,00	11 050,28	0,00	33 298,26

Résultat définitif		22 247,98		11 050,28		33 298,26
--------------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Jean-Rémy BEC  
Président de séance

Julie GIVAUDAN  
Secrétaire de séance